



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Rénovation des places de jeux

Dans le cadre de son programme de législature 2016-2020, le Conseil communal a décidé de mettre l'accent sur la revalorisation et la modernisation des différentes places de jeux existantes au sein des villages de Val-de-Travers, ceci dans le but de renforcer et de favoriser l'attractivité de notre commune.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, le Conseil communal sollicitera l'aval du Conseil général le 4 juin prochain pour une demande de crédit-cadre de 473'000 francs. La rénovation des quatorze places de jeux équipant les jardins publics de notre commune est planifiée sur une période de six ans.

Cette importante remise à niveau permettra de mettre à disposition de la population des infrastructures de rencontre modernes, équipées d'installations sécurisées et adaptées aux utilisateurs de tout âge, ainsi qu'aux attentes des familles.

Pour mener à bien cette réflexion, un inventaire détaillé de chaque place de jeu a été effectué avec comme objectifs :

- L'analyse de son emplacement, afin de connaître si celui-ci est toujours en adéquation avec sa destination, que ce soit au niveau de sa

sécurité, de la proximité des axes routiers ou encore de la qualité de son accessibilité.

- L'identification des surfaces et la nature du terrain afin de permettre une disposition la plus adaptée possible aux nouveaux jeux proposés.

- L'inventaire précis des jeux en place pour connaître leur durée de vie restante et l'attractivité de ceux-ci afin de définir l'ordre de priorité des interventions à futur.

- La définition des priorités à observer, en tenant compte notamment de l'aspect sécuritaire et des éventuelles synergies avec d'autres projets communaux.

- L'établissement, sur la base de ces indicateurs et avec l'aide d'une entreprise partenaire active dans ce domaine, d'une proposition d'aménagements modernes, sûrs, adaptés aux standards actuels et en adéquation avec le guide romand des places de jeux.

Un suivi sera effectué pour l'ensemble de ces travaux par les commissions communales ad hoc. Le service de voirie, quant à lui, effectuera l'installation des différents jeux, à raison d'environ 250 heures par année.

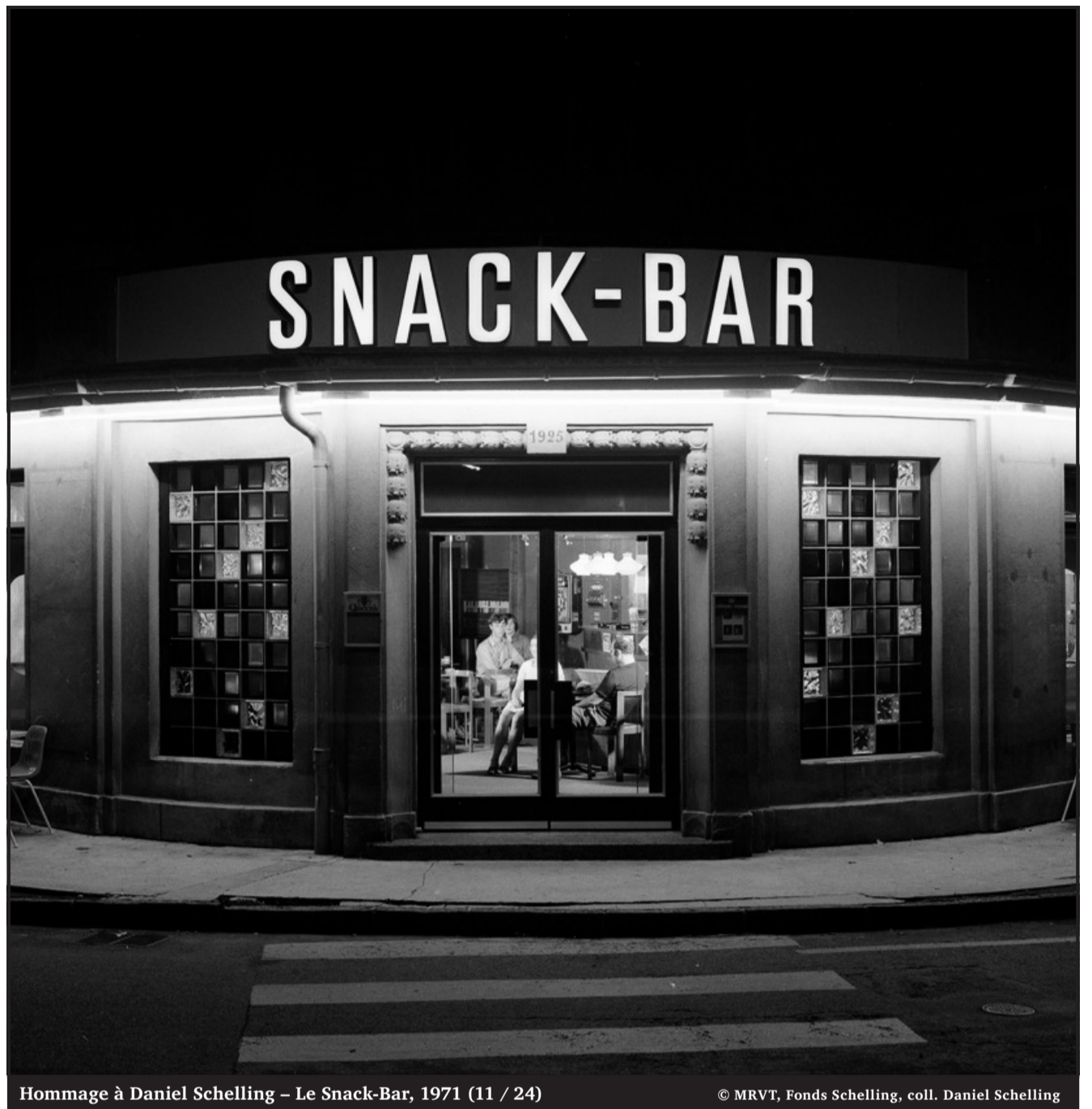
INFORMATIONS PRATIQUES

Ordre du jour de la séance du Conseil général du 4 juin

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **Lundi 4 juin 2018, à 19 h 30, aux Bayards, Chapelle de la Mi-Eté**

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2018
4. Classement de la motion « Participation au programme Easyvote »
5. Révision du Règlement général de l'école du 17 janvier 2011
6. Dérogation de scolarisation des élèves de 1 à 4 H dans d'autres villages que celui de leur domicile
 - a) Les Bayards
 - b) Boveresse

7. Règlement de distribution de chaleur du chauffage à distance de Couvet
 8. Règlement relatif à l'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) du 25 janvier 2017 et la création d'un fonds communal pour l'énergie
 9. Rapport relatif à l'évolution des structures scolaires et d'accueil
 10. Rapport sur l'introduction de classes PRIMA
 11. Crédit-cadre de 473'000 francs pour la rénovation des quatorze places de jeux équipant les jardins publics de Val-de-Travers
 12. Communications du Conseil communal
 13. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
 14. Résolutions
 15. Interpellations et questions
- Venez nombreux : les séances sont publiques**



Hommage à Daniel Schelling – Le Snack-Bar, 1971 (11 / 24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling

ANNONCES

Arrêté de circulation routière Môtiers, Place du 24 Février

Article premier : Le parcage est limité à une durée maximale de deux heures, de 9 h à 18 h, sur toute la Place du 24 Février à Môtiers « Parcage avec disque de stationnement » avec plaque complémentaire « Max. 2 heures de 9 h à 18 h ».

Article 2 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Avis de restriction de parquer Abbaye de Môtiers, le 2 juin 2018

Dans le cadre de la traditionnelle Fête de l'Abbaye, la disposition suivante est prise, à savoir : Interdiction de parquer le samedi 2 juin 2018 dès 6 h jusqu'à 12 h, sur toute la place du 24 Février.

Restrictions de circulation

Abbaye de Buttes, du 31 mai au 6 juin 2018

La traditionnelle Fête de l'Abbaye de Buttes se déroulera les 2, 3 et 4 juin sur la Place de l'Abbaye. Interdiction générale de circuler : Place de l'Abbaye, du jeudi dès 18 h au mardi à 22 h. Une déviation sera mise en place pour La Robella : via le pont des Sugits, la Couatanne, la place du Stand et vice versa, du jeudi dès 18 h au mardi à 22 h, sauf pendant les tirs de l'abbaye du samedi de 9 h à 12 h.

Perturbation du trafic : Dans le cadre du cortège, la circulation sera perturbée le samedi à partir de 14 h jusqu'à la fin du défilé sur les rues suivantes :

Les Raies, Possena, Place du Cercle, du Ruisseau, Derrière-Ville, Bas-de-la-Route, du Milieu et du Pont.

Swiss Canyon Trail, du 8 au 10 juin 2018 à Couvet

Interdiction générale de circuler : Rue du Clos-Pury, devant et le long du Centre sportif, dès le vendredi à 12 h au dimanche soir ;

Rue des Iles, depuis l'intersection de la rue des Tilleuls y compris l'intersection de la rue du Pré-Jorat / Site Dubied (excepté entreprises Sintetica Bioren SA et MTE SA), dès le vendredi à 16 h au samedi à midi ;

Rue des Iles, depuis l'intersection de la rue Edouard-Dubied (H10) jusqu'au pont des Iles, dès le samedi à 4 h au dimanche à 18 h (excepté bus transN, rue des Tilleuls et clinique vétérinaire) ;

La route de la Côte de Riau à Môtiers, depuis les anciennes fortifications jusqu'au lieu-dit « Riau Dessous » le samedi dès 7 h à 17 h.

Site-Dubied et rue du Pré-Jorat, sur 30 mètres depuis l'intersection du pont des Iles.

Déviations : Une déviation sera mise en place pour la rue du Pré-Jorat et le Site Dubied, via le Bois de Croix et le pont de la Presta et vice versa, dès le vendredi à 16 h au dimanche.

Perturbations du trafic : Au passage des coureurs des différentes courses, la circulation sera perturbée le samedi à partir de 7 h jusqu'au dimanche à 14 h sur plusieurs routes cantonales au Val-de-Travers.

Places de stationnement : Rue du Pré-Jorat et zone industrielle.

EN BREF

Spectacle Mosaïque par les élèves du JJR

Le jeudi 14 juin à la salle Fleurisia, les élèves du JJR présenteront le travail réalisé dans les différentes activités facultatives et à option de l'école :

18 h 00-19 h 15 : stands-expos
19 h 15-21 h 00 : représentations
Nous vous attendons nombreux !

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles